

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoy, tenue le **JEUDI 20 Janvier 2022** à 19 h 15 sur la plateforme Zoom et présidée par madame Anne-Marie Robitaille, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
au Trésor-du-Boisé		Madame Fatou DIOP
Beaconsfield	Absente	Madame Élizabeth HUART
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Nassima BOUFENIK
Cardinal-Léger		NIL
Catherine-Soumillard		Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Marie-Ève BRUNET-KITCHEN
Collège Saint-Louis	Absente	Madame Yamina SIDANE
Dalbé-Viau		Madame Jessica TALBOT
de la Mosaique		Madame Sharon GO
de la Traversée		PAS DE CÉ
de l'Altitude		Madame Mireille-Sandrine CHIAMO-MONTCHEU
de l'Odysée	Absente	Monsieur Benoît LEFEBVRE
de l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde DJABIA-GOMIS
des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
des Berges-de-Lachine	Absente	Madame Françoise MICHAUD
des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Découvreurs	Absente	Madame Hind CHAKIR
des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
des Saules-Rieurs		Madame Myriam MÉNARD
des Sources	Absent	Monsieur Purmanand NILMADHUB
Dollard-des-Ormeaux		Monsieur Steeve NADON
Dorval-Jean-XXIII	Absent	Monsieur Othman HABLANI
du Bois-de-Liesse		NIL
du Bout-de-l'Isle	Absent	Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Chêne		Madame Martha CADIEUX
du Grand-Héron		Monsieur Michel-André VALLIÈRES
du Petit-Collège	Absent	Monsieur Frédéric DUBÉ
du SAS		NIL
Édouard-Laurin		Monsieur Dan NGUYEN
Émile-Nelligan	Absente	Madame Bernadette DIEDHIOU
Enfants-du-Monde		Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil		Madame Marie-Carmène JUSMA
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sanaz SALEHI
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Madame Tina MONTREUIL
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Caroline BEDROS
Hébert	Absent	Monsieur Louis BOURGEAULT
Henri-Beaulieu	Absente	Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		NIL
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Catherine BRETON
Jacques-Bizard		Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou		Monsieur Abdelmoutalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		NIL
John-F. Kennedy		Madame Tanya SIMKUS
Joseph-Henrico		NIL
Katimavik		Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Catherine PARÉ
Lalande	Absente	Madame Marie-Hélène HOFBECK
Laurendeau-Dunton	Absent	Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Laurentide		NIL

L'Eau-Vive	Absent	Monsieur Presley TCHOUA TAKWI
Lévis-Sauvé		Madame Pascale LIDJI
Marguerite-Bourgeoys		Monsieur Stefan MIZERA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Monica FARAG
Notre-Dame-de-la-Garde	Absent	Monsieur Yohann DERICKXSEN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absente	Madame Geneviève LAJEUNESSE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Zineb MDAGHRI
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		Madame Marie-Frédérique BIRON
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUDJOU
Paul-Jarry		Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin	Absente	Madame Aurora BETANCOURT-CASTRO
Pierre-Laporte	Absente	Madame Hajar ELHOUBBI
Pierre-Rémy	Absente	Madame Ghyslaine NDUWIMANA
Pointe-Claire		Madame Audray PROVOST-MÉNARD
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est	Absent	Monsieur Michel KHOUDAY
Saint-Clément-Ouest		Madame Ping LU
Sainte-Catherine-Labouré	Absente	Madame Cindy MURPHY
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard	Absent	Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Rose-Joséphine NGO-MBENOUN
Saint-Louis		Madame Laura GARCIA
Saint-Luc	Absente	Madame Thiri-Kay KHINE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absente	Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absente	Madame Valérie BERTHIAUME
Victor-Thérien		Madame Emily HOUSTON ST-MARTIN

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide	Absente	Madame Gaël BICHOTTE
de l'Odysée		Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour		Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy		Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Ghislain Laporte, substitut, école Cavelier-De-LaSalle
 Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots
 Monsieur Éric Mathieu, substitut, école des Sources
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Madame Julie Harnois, substitut, école Terre-des-Jeunes

Public

Monsieur Yan Ouellette, membre du CA du CSSMB

Autres présences

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général (CSSMB)
 Madame Stéphanie Lapointe, directrice du Service des ressources éducatives (CSSMB)
 Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 15.

Madame Anne-Marie Robitaille, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée, les remercie pour leur présence et leur offre ses meilleurs vœux pour l'année 2022. Elle souligne la visite de monsieur Dominic Bertrand, directeur général, et de madame Stéphanie Lapointe, directrice du Service des ressources éducatives du CSSMB.

1. PAROLE DU PUBLIC

Monsieur Yan Ouellette a fait son entrée dans la rencontre après ce point.

2. MOT DU DG

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB, se présente, salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil. Il souhaite une bonne année 2022 aux membres du CP et les remercie pour leur implication.

Monsieur Bertrand dit espérer que la rentrée s'est bien déroulée pour les parents et pour leurs enfants. Les équipes du CSSMB étaient heureuses d'accueillir les élèves en présentiel avec l'inquiétude qui accompagnait les familles et les jeunes.

La rentrée a été reportée d'une journée en raison d'une tempête de neige mais se passe relativement bien. Les consignes changent de jour en jour et les équipes du CSSMB doivent s'adapter comme doivent le faire aussi les parents. Il s'agit de consignes qui touchent les établissements mais également la façon de gérer les cas de COVID-19. Il était auparavant question d'un retrait de 10 jours et on en est maintenant à 5 jours en fonction du statut vaccinal. Beaucoup d'informations changent et il faut vraiment s'adapter tous les jours. Monsieur Bertrand assure que toutes les équipes du CSSMB donnent leur maximum afin d'offrir le meilleur service possible aux jeunes et de préserver les apprentissages et le sentiment de sécurité dans les milieux.

Monsieur le DG dresse le bilan des cas de COVID-19 au CSSMB. En date du 21 décembre dernier, 1 400 cas ont été déclarés : autour de 950 élèves touchés provenaient du primaire contre 210 du secondaire; auxquels 240 membres du personnel se sont ajoutés. Environ 140 groupes ont été fermés. Le CSS suit la situation de très près depuis la rentrée. La situation est présentement sous contrôle en termes de taux d'absentéisme chez les élèves et chez les membres du personnel. Entre 20 et 30 membres du personnel enseignant ont été testés positifs à la COVID-19. Environ la même quantité d'enseignants ont été retirés de façon préventive. À peu près 30 membres du personnel non enseignant ont été testés positifs tandis qu'environ une trentaine a été retirée de façon préventive. Monsieur Bertrand rappelle que les consignes de la Santé publique stipulent qu'un isolement obligatoire de 5 jours est requis lorsqu'à l'intérieur d'une même maison un enfant ou un parent est touché par la COVID-19. Tout le plan de contingence du CSSMB est prêt. Toute la séquence pour être en mesure d'assurer des services aux élèves est en place. Toutes les décisions prises par le CSS sont vraiment basées sur les directives de la Santé publique et du ministère de l'Éducation. Le CSS se gouverne en fonction des directives qu'il reçoit. Il est toujours possible d'obtenir une mise à jour sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca). Il mentionne que les consignes changent rapidement et que celles pertinentes et relatives à l'isolement y sont disponibles.

Monsieur Bertrand annonce que le CSSMB a reçu, ce jour même, les boîtiers pour les tests rapides destinés aux élèves du primaire. Ceux-ci ont été envoyés dans les écoles vers la fin de la journée et le CSS terminera ses livraisons tôt demain matin. Les enfants devraient partir le lendemain avec leurs tests rapides. Il ajoute avoir appris que les tests rapides seraient disponibles pour les élèves du secondaire.

Concernant les détecteurs de CO₂, monsieur Bertrand indique que le CSSMB compte 122 établissements, dont 102 écoles, et que 100 détecteurs ont été installés jusqu'ici. Il est à noter que le ministère envoie les détecteurs qui sont identifiés par écoles. Le CSSMB ne décide pas quelles écoles bénéficieront en premier d'une installation. Entre 24 à 36 heures

après réception des détecteurs, ceux-ci sont rapidement installés par les équipes du CSS. Une vingtaine d'établissements restent en attente d'une installation. Il est possible que d'autres CSS en aient reçu davantage que le CSSMB. Aucune école du CSSMB n'était ciblée en priorité 1 (écoles ayant des problématiques au niveau de la ventilation). Le CSSMB avait 4 écoles en priorité 2. Tout a été installé de ce côté. On est maintenant en priorité 3. Monsieur Bertrand signale que les parents ayant des inquiétudes ou des questionnements ne doivent pas hésiter à contacter les analystes du CSSMB qui sont dédiés à répondre.

Il a été demandé à monsieur le DG s'il est possible, à l'ère de la haute technologie que nous vivons, de mettre sur pied un système de télésurveillance capable de détecter une coupure de courant dans une école afin que les parents et l'équipe-école soient prévenus à temps et qu'ils s'organisent en conséquence plutôt que de devoir amener les élèves à l'école pour ensuite devoir venir les rechercher. Monsieur Bertrand répond que le CSS est instantanément mis au courant. Pour ce qui est d'intervenir plus rapidement pour éviter que les parents aient à retourner chercher leurs enfants à l'école, cela dépend parfois de la situation. Le Service des ressources matérielles du CSSMB communique rapidement avec Hydro-Québec lorsqu'une panne survient. Hydro-Québec demande souvent une trentaine de minutes pour analyser la panne avant de revenir pour une estimation. Hydro-Québec rappelle ensuite pour indiquer le laps de temps (ex : une heure et demie) que prendra la réparation ainsi que son niveau de confiance vis-à-vis de sa prévision. On garde les élèves le plus longtemps possible, sachant que fermer l'école amène toutes sortes de désagréments. Le CSS agit en fonction de ce que dit Hydro-Québec. Le CSSMB opte pour une fermeture de l'établissement si Hydro-Québec lui annonce que la réparation de la panne prendra plusieurs heures. Un courriel est envoyé aux parents. Il n'y a aucun souci lorsque les parents ne sont pas en mesure de chercher leurs enfants car ils sont gardés dans un endroit sécuritaire jusqu'à ce qu'on vienne les prendre ou que l'autobus les emportent.

Monsieur Bertrand relate qu'on lui a signalé des cas d'absences prolongées d'enseignants n'ayant pas été notifiées aux familles. Il effectuera un rappel auprès des équipes-écoles à ce sujet. Il appartient aux équipes-écoles d'informer les parents lorsqu'un enseignant s'absente pour une longue durée afin d'assurer un suivi avec le suppléant.

Monsieur Bertrand indique qu'il lui a été demandé quelles sont les balises prévues par le CSSMB pour l'encadrement de l'école virtuelle. Il mentionne que les balises sont émises par le ministère. Parfois, c'est un contact quotidien. D'autres fois, par exemple au secondaire, c'est vraiment un enseignement en lien avec le nombre d'heures de cours. Parfois, on parle aussi de seuils minimaux. C'est vraiment en fonction de la situation. Tout est bien balisé de la part du ministère et le CSS suit ses directives.

Monsieur Bertrand signale avoir reçu une question lui demandant pourquoi le CSSMB et ses écoles n'envoient les communications qu'en français. Il répond que c'est la Charte de la langue française qui oblige le CSSMB à communiquer uniquement en français. Il peut arriver que des partenaires ou des organismes, comme la Santé publique, demandent de transmettre de l'information traduite en anglais ou dans certaines langues, au besoin. Le CSS n'a pas la possibilité d'envoyer des communications dans d'autres langues que le français. Il arrive aussi d'avoir recours à des traducteurs pour faciliter la communication entre l'école et certains parents. On a aussi souvent, dans nos milieux, des membres du personnel qui parlent plusieurs langues.

Il a été demandé à monsieur Bertrand si le CSSMB recense les cas d'enfants ayant eu à être conduits à l'hôpital à la suite des vaccins reçus. Monsieur le DG répond par la négative. La vaccination est vraiment sous la responsabilité des CIUSSS. Des vaccins ont effectivement été administrés dans nos milieux, mais une grande majorité de jeunes ont été vaccinés à l'extérieur. Il n'y a pas d'information à ce sujet car c'est vraiment pris en charge par les CIUSSS même si le CSS prête des locaux.

Concernant les examens du ministère, monsieur Bertrand mentionne une question lui demandant si le CSSMB a reçu les mesures adaptatives. La réponse de monsieur le DG est non, à l'exception du bulletin qui a été reporté de deux semaines. Les parents recevront les bulletins au plus tard le 11 février prochain. Le CSS a bénéficié de deux semaines

supplémentaires pour permettre aux enseignants de s'ajuster. Ceux-ci avaient prévu des évaluations à certains moments. C'est repoussé étant donné que nous étions à distance. Certains enseignants, mais surtout certaines écoles, ont choisi de repousser. Pour d'autres, il n'y avait pas nécessité de le faire parce qu'on est passé quand même de trois bulletins à deux bulletins pour l'année en cours.

Il a été demandé à monsieur Bertrand si les membres des CÉ recevront une attestation ou un certificat à la suite de leur formation obligatoire. Il répond que non. Le ministère n'a pas prévu ce genre d'attestation car on n'a pas la possibilité d'attester qu'une personne a bien suivi sa formation. Il s'agit peut-être d'une amélioration pouvant peut-être être suggérée car il y a moyen, avec tous les outils que nous utilisons maintenant, de permettre aux gens de recevoir une attestation.

Il a été demandé à monsieur le DG quelle est la directive lorsque des enfants n'ont pas accès à des tests rapides. Monsieur Bertrand répond que la directive dépend d'abord de l'âge. Les enfants de moins de 11 ans n'ayant pas accès aux tests rapides sont isolés 5 jours sans égard au statut vaccinal. Pour les 12 ans et plus, cela dépend du statut vaccinal. Si l'élève est vacciné adéquatement (les 2 doses), son isolement est de 5 jours et grimpe à 10 jours s'il n'est pas adéquatement vacciné. Il ajoute que d'autres modalités viennent aussi s'appliquer. Toute une série d'informations sont régulièrement mises à jour sur le site Quebec.ca dans la rubrique « isolement ». On doit s'adapter très rapidement. Il dit savoir que les parents reçoivent beaucoup de consignes qui peuvent même parfois sembler contradictoires à cause des changements fréquents au niveau de la Santé publique. Cela demande aussi beaucoup d'ajustements au CSS et aux écoles.

Il est mentionné à monsieur Bertrand que les parents reçoivent de nombreux documents papier à signer. Est-il possible d'introduire la signature électronique. Monsieur le DG soutient que le CSSMB veut de plus en plus prendre le virage numérique. Cependant, tous les systèmes informatiques des CSS et des CS proviennent de la société *GRICS*. Dans certains cas, il s'agit de plateformes assez vieilles. La société *GRICS* voit à offrir à ses clients les meilleures solutions possibles, mais il y a quand même des avancées importantes avec *Mozaiik*. Monsieur le DG donne l'exemple de la réinscription : avant, un formulaire était envoyé aux parents en étant déposé dans le sac de l'enfant. Ce formulaire pouvait rester une semaine ou deux dans le sac avant d'être signé et retourné. Il pouvait alors rester une fois de plus une ou deux semaines dans le sac avant que l'élève le remette. Maintenant, avec *Mozaiik*, outre l'inscription, beaucoup de choses se font à distance. Le CSSMB désire ardemment simplifier la vie des parents en éliminant des formulaires mais ses outils informatiques ne le lui permettent pas bien souvent. Cependant, monsieur Bertrand prend note du commentaire invitant le CSS à continuer d'être le plus informatisé possible pour le bénéfice des parents.

Au sujet du CO2, il est demandé à monsieur Bertrand quel est le meilleur moyen pour contacter les analystes. Monsieur le DG souligne qu'un délégué a répondu à cette question dans le chat. Pour les secteurs de Lachine et LaSalle : (514) 855-4500, poste 4649. Pour les secteurs de Baie d'Urfé, Beaconsfield, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève, Pierrefonds/Roxboro, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville : (514) 855-4500, poste 4661. Pour le secteur de Saint-Laurent : (514) 855-4500, poste 4766. Pour les secteurs de Côte-Saint-Luc (primaire et secondaire), Mont-Royal (primaire et secondaire), Outremont (primaire et secondaire), Verdun et pour la Formation professionnelle et l'école virtuelle ÉVA : (514) 855-4500, poste 4647. Il est également possible de rejoindre les analystes par l'entremise d'un [formulaire de contact](#) disponible sur le site web du CSSMB.

Un délégué mentionne qu'il existe un protocole pour les symptômes associés à la COVID-19. Il soutient qu'en principe on ne peut pas contracter à nouveau la Covid-19 lorsqu'on l'a déjà attrapé une fois. Il demande si on doit également se soumettre à des isolements en présence de symptômes. Monsieur Bertrand mentionne que la décision a été prise par la Santé publique, le 20 décembre. Ainsi, il y a un délai de 60 jours de protection si on a contracté la COVID-19 après le 20 décembre 2021. Aucun isolement n'est requis si un enfant a eu la COVID-19, le 2 janvier, par exemple.

Il est demandé pourquoi les masques ne sont pas exigés dans les prématernelles. Monsieur le DG répond qu'il s'agit vraiment d'une directive ministérielle pour les tout-petits. Cependant, le CSSMB ne s'opposerait pas si un parent décidait de faire porter un masque à son enfant du préscolaire. Les écoles ont communiqué l'algorithme de la Santé publique aux parents, dans lequel des petites cases renseignent sur un certain nombre d'éléments après avoir répondu si oui ou non on a des symptômes ou encore si on a ou non accès à un test. Il faut quasiment avoir ce document en main pour être capable de suivre, vu la multitude de cas d'espèce.

Un délégué demande à monsieur Bertrand si les élèves TSA à qui on ne peut pas administrer de test rapide reviennent au bout de six ou au bout de dix jours. Monsieur le DG répond que cela dépend du statut vaccinal de l'élève. S'il a reçu deux doses (adéquatement vacciné), c'est au bout de six jours. Si l'élève est non adéquatement vacciné, c'est au bout de dix jours.

Un délégué dit avoir remarqué que les mesures du CO2 à l'école Jean-Grou sont hors normes. Il demande quelles démarches seront effectuées par le CSSMB pour pallier ce problème. Le tableau des résultats ayant été communiqué contient un code couleur et le résultat de l'école Jean-Grou est en rouge, signifiant que le taux de CO2 dépasse de beaucoup la norme acceptable. Monsieur Bertrand répond qu'à l'issue des démarches entreprises pour l'ensemble des établissements du CSSMB, aucun établissement n'a été ciblé en priorité 1 (2000 ppm et plus). Nous n'avions aucune classe dans cette catégorie dans les échantillonnages reçus. Ensuite, nous avons quatre écoles classées en priorité 2 (entre 1 500 et 2 000 ppm), pour lesquelles des interventions ont été faites. De mémoire, l'école Jean-Grou figurait parmi ces quatre écoles. Toutes les interventions ont été faites très rapidement après l'échantillonnage, cela fait déjà plusieurs mois. Maintenant, trois mesures présentes accompagnent en permanence les détecteurs qu'on installe : une mesure au niveau de la température de la classe, une au niveau de l'humidité et une troisième au niveau du nombre de ppm. Le nombre de ppm situé en-deçà de 1 000 ppm est considéré excellent; environ 93% des classes du CSSMB figuraient sous cette barre. Entre 1 000 et 1 500 ppm, il faut ajuster l'ouverture de la porte ou des fenêtres de la classe pour s'assurer d'être en-dessous de 1 000 ppm. De plus, le CSSMB a corrigé ce qui était situé entre 1 500 et 2 000 ppm et sera en mesure de suivre la situation car la technologie permet de procéder à des lectures et d'avoir accès aux moyennes pour apporter des correctifs au besoin. Sans vouloir banaliser le nombre de ppm, monsieur Bertrand signale que la CNESST évalue comme acceptable le nombre de 5 000 ppm pour une durée de plus de 8 heures, ce à quoi nous sommes très loin de nous approcher. Il peut arriver, pour toutes sortes de raisons, que le nombre de ppm augmente un peu, par exemple, à 1 400, 1 500 ou 1 600 ppm. À ce moment-là, il faut juste ouvrir davantage ou laisser une fenêtre ouverte pour créer un courant d'air afin de faire baisser le nombre de ppm. Auparavant, les membres du personnel n'étaient pas en mesure de lire le nombre de ppm. Monsieur Bertrand précise que les classes du préscolaire étant très grandes, les espaces sont beaucoup plus grands que ceux des classes régulières. Les élèves ont également des masques en plus de la mesure de ventilation au niveau des ppm.

Au sujet des tests rapides, un délégué indique qu'un élève doit en passer un lorsqu'il présente des symptômes. Or certaines personnes ayant déjà contracté la COVID-19 peuvent encore présenter un test positif plusieurs semaines ou plusieurs mois plus tard. Il indique que ses deux enfants ont contracté la COVID-19 et qu'ils restent positifs depuis lors. Monsieur Bertrand se dit surpris d'apprendre cela avant de mentionner que les tests de PCR, en centres de dépistage, sont réservés aux travailleurs essentiels. Normalement, certaines personnes doivent se faire tester pour un retour au travail. Les gens qui ont eu la COVID-19 devraient avoir un test négatif après quelques jours. Il ajoute que ce n'est pas parce qu'on a eu la COVID-19 qu'on va tester positif après 10, 11, 12, 13 ou 14 jours. Sans remettre la parole du délégué en question, monsieur le DG indique que c'est la première fois qu'il entend cela. Le CSS n'a jamais été confronté à tel problème. Il y a une période de 60 jours qui accorde une certaine grâce à certaines personnes. Les gens se testent désormais à la maison et il n'y a plus vraiment de preuve comme avant alors qu'on recevait un courriel de la Santé publique lors d'un test PCR.

Un délégué demande à monsieur Bertrand s'il pourrait parler du plan visant à améliorer la filtration de l'air. Il mentionne que les élèves de son école doivent porter des manteaux et des mitaines en classe lorsque le détecteur de CO2 signale un taux de ppm élevé. Cette procédure n'est pas réaliste à long terme. Monsieur le DG répond qu'on est maintenant en mesure de venir un peu moduler tout cela. Il convient que la température en classe est plus fraîche lorsqu'on ouvre les fenêtres lorsqu'il fait un froid extrême comme présentement. Il faut faire des ajustements. Est-ce que, par exemple, on ouvre trop ou pas assez? Il faut aussi ouvrir la porte de la classe pour créer une aération. Monsieur le DG soutient qu'il n'est pas en train de dire que tout est parfait. Il y a très peu d'écoles ventilées mécaniquement au Québec. Le parc immobilier a environ 60 ans en moyenne sur l'île de Montréal. La façon de ventiler se fait par l'entremise d'une ouverture de fenêtre. Il est important de faire rentrer de l'air neuf et de faire sortir l'air vicié. Le CSSMB va suivre la situation de très près et procéder à des ajustements du nombre des ppm lorsqu'il y aura des problématiques.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/22-01/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DES DGA**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. MANQUE DE RESSOURCES DANS LES ÉCOLES – MADAME STÉPHANIE LAPOINTE**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2021**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021**
- 7. CONSULTATION**
 - 7.1. Calendriers scolaires 2023-2024 - 2024-2025 - 2025-2026 secteur des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle (retour : 5 mars 2022)
 - 7.2. Consultation du projet de loi 9 – Protecteur national de l'élève
 - 7.2.1. Mot du sous-comité de consultation
- 8. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 8.1. Sous-comité
 - 8.1.1. Protocole intimidation et racisme
 - 8.1.2. Résolution du CÉ de l'école Lévis-Sauvé – Liberté d'aborder des sujets sensibles en classe
 - 8.1.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
 - 8.2. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (23 au 25 mars 2022)
 - 8.3. Gabarit pour le rapport annuel
 - 8.4. Capteurs de CO2
 - 8.5. Plomb dans l'eau des écoles
 - 8.6. Suivi – Communications en anglais
- 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 9.1. Correspondance
- 10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 12.1. Prochaine conférence du CP
 - 12.2. Résolution - Nouvelles conférences
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 15. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**

- 15.1. Date pour la visite de la FCPQ
- 15.2. Félicitations
- 16. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 16.1. Bilan financier du CP
- 17. MOT SUR LA RÉUNION DU CA (25 JANVIER 2022)**
- 18. VARIA**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (24 FÉVRIER 2022)**

4. MANQUE DE RESSOURCES DANS LES ÉCOLES – MADAME STÉPHANIE LAPOINTE

Madame Lapointe se présente et débute en dressant un portrait des services aux élèves du CSSMB. Le document illustrant cette présentation est disponible sur le site de partage Teams du Comité de parents, dans le dossier intitulé « *Ressources dans les écoles – Document du 20 janvier 2022* ». Madame Lapointe indique que les professionnels sont en soutien de l'ensemble des services offerts aux élèves, en plus de l'enseignement. La présentation comprend trois volets : un rappel du modèle d'intervention appliqué au CSSMB; un clin d'œil sur les mandats des professionnels et un portrait de la situation (affectation des professionnels et modèle d'organisation privilégié au CSSMB).

Madame Lapointe répond aux questions des membres du CP.

Un délégué demande si les évaluations faites au privé sont inutiles pour le CSS car elles ne figurent nulle part comme étant une bonne source de solution. Il mentionne qu'elles sont souvent ignorées et remises en question. Madame Lapointe répond qu'elle ne saurait dire qu'elles sont ignorées et remises en question. Elle se dit convaincue qu'on regarde et qu'on tient compte des rapports qu'on reçoit. Il faut faire des appels à tous pour faire du temps supplémentaire. On l'a fait l'an passé auprès des professionnels disponibles, au niveau de la psychologie et de l'orthophonie, pour faire des évaluations dans d'autres écoles. Au sujet des évaluations faites au privé, elle relate qu'on est dans des milieux de vie, avec des enfants ayant des besoins très particuliers. Les firmes ont fait trois évaluations en psychologie. C'était très spécifique. Il ne fallait pas que les besoins soient trop complexes. Souvent, l'information ne se rend pas aux enseignants et ce n'est pas très porteur pour le CSSMB. L'idée consiste à travailler le plus possible avec nos équipes qui connaissent nos milieux. On vit en milieux pluriethniques et plurilingues, ce qui n'est pas simple. On vit vraiment dans la complexité. On n'utilise pas beaucoup le privé. Cela n'a pas été concluant. Ça n'a pas vraiment été une réussite. Elle se dit convaincue qu'on va lire le rapport qu'un parent apporte et qu'on va regarder ce qui est à mettre en place.

À la question d'un délégué demandant si les parents sont impliqués dans le processus pour leur donner des outils permettant d'assister l'enfant en-dehors de l'école pour avoir une continuité dans le suivi, Madame Lapointe dit espérer que oui. Le plan d'intervention va se faire en collaboration avec les parents. Le premier interlocuteur est souvent l'enseignant. Souvent, on va avoir des contacts et des rencontres seront tenues voire rajoutées quand il y aura des besoins plus particuliers. C'est la direction d'établissement qui pilote tout cela dans son milieu.

Un délégué demande combien d'élèves HDAA sont recensés. Il soutient que ce n'est pas parce que les élèves sont TSA qu'ils ont un code puisqu'ils n'ont pas toujours besoin, selon l'école, de 10,5 heures de services par semaine. Il ajoute que les élèves TDAH n'ont pas de code non plus. Ce à quoi madame Lapointe acquiesce. C'est vraiment dans chaque milieu qu'on va prioriser les enfants. Il va y avoir des portraits de classe. Ce n'est pas parce qu'un enfant n'a pas de code qu'il n'a pas de besoin. L'analyse va se faire dans le milieu. Il faut vraiment regarder les besoins de chaque enfant et ce qu'on doit mettre en place.

Un délégué mentionne avoir constaté que les ratios demeurent semblables à ceux du passé, malgré le nombre élevé de postes vacants. Il demande si c'est parce que les ratios cibles sont désormais plus petits que par le passé. Madame Lapointe affirme qu'on a davantage de services, plus qu'on n'en a jamais eu auparavant. Il est certain que cela crée un trou dans

l'école quand quelqu'un doit s'absenter. Il va y avoir des échanges et on va venir soutenir. Il est certain qu'on va trouver une façon de venir accompagner s'il y a quelque chose. Madame Lapointe se dit convaincue qu'il va y avoir des solutions s'il y a un besoin.

Un délégué mentionne que l'orthopédagogue aimerait aider son enfant mais que ce dernier est en bas de la liste parce qu'il n'est pas en échec et qu'il réussit de justesse. L'orthopédagogue a suggéré d'aller au privé mais tout le monde n'a pas les moyens d'aller au privé. Néanmoins, le délégué s'est rendu au privé avec un autre de ses enfants. Le rapport a été lu. On a dit qu'on essaierait de l'aider le plus possible mais qu'il n'aurait pas droit à un ordinateur parce qu'il n'a pas été évalué à l'école. Le délégué dit avoir trouvé d'autres solutions. Cependant, il estime qu'il est injuste que les élèves n'éprouvant pas d'énormes difficultés n'aient pas droit aux mêmes services que les enfants en ayant davantage. Madame Lapointe déclare que les ressources sont limitées. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne le savoir, la connaissance et le soutien. Les professionnels ont le rôle conseil comme mandat. Faire de la formation aux enseignants, pour, par exemple, enseigner des stratégies universelles ou spécifiques destinées à soutenir les enfants fait partie de leur mandat. Il est certain, si l'élève réussit, qu'il y a des choses qui sont gagnantes et porteuses dans les stratégies en place, au nombre de personnes qu'on a. La communication est importante quand un parent ne se sent pas à l'aise ou qu'il se demande ce qui se passe. Elle suggère d'aller rencontrer la direction de l'école et demander ce qu'on peut mettre en place. Parfois, la communication permet d'établir des ponts et de clarifier ce qui est fait. Les gens sont là pour travailler avec les parents. Les écoles appellent le Service des ressources éducatives lorsqu'ils font face à une difficulté. Le délégué se dit satisfait de la communication et mentionne que ses enfants reçoivent presque toute l'aide dont ils ont besoin. Son problème est relié au fait que tous les parents n'ont pas les mêmes expériences. Il ajoute que tous devraient avoir droit à des services gratuits à l'école. Il soutient que tout ce que madame Lapointe a déclaré est véridique. Les enseignants, les psychoéducateurs, etc. sont dans le milieu scolaire et ce sont eux les professionnels. Il dit que c'est différent au privé.

Un délégué déclare qu'on disqualifie l'enfant quand on ne lui donne pas d'ordinateur, un outil dont il a besoin, parce qu'il passe. Il mentionne que son fils est muni d'un ordinateur parce qu'il est dysgraphique, mais on ne lui a pas donné le logiciel Antidote malgré la recommandation en ce sens. Ce n'est pas au secondaire que ça va devenir un problème si on donne les outils aux enfants au primaire. Le CSS ne qualifie pas les élèves alors qu'il s'agit pourtant de l'une de ses missions. Monsieur Bertrand intervient pour dire que ce n'est pas une question de notes ou de résultats, avec ou sans outils. Le CSS a la mission d'amener chaque élève au maximum de ses possibilités et de ses capacités. Il invite le délégué à échanger avec la direction de son école. L'objectif est de pouvoir améliorer la réussite de l'ensemble des élèves sans égard aux résultats. Il ajoute qu'il faut amener encore plus loin un jeune ayant 70. Ce n'est pas une question de résultats. Certains élèves peuvent être très forts d'un point de vue académique et avoir des enjeux au niveau de la socialisation. Les problématiques des jeunes sont très différentes et une problématique n'est pas moins ou plus importante qu'une autre. Monsieur Bertrand dit penser qu'il faut voir à mettre en place à l'intérieur d'un plan d'intervention, dans le cadre de la communication, de quelle façon on peut supporter les parents et les enfants le plus possible. Concernant les outils technologiques, monsieur Bertrand affirme qu'il est certain, si on peut les utiliser, qu'on mettra le maximum de ressources à la disposition des jeunes pour leur permettre de réussir. Cela prend un dialogue constructif d'abord avec l'enseignant et au besoin avec la direction d'établissement. Plusieurs membres du personnel sont actuellement là pour soutenir. Le dialogue et la collaboration avec la famille et le milieu sont normalement gages de réussite. Le délégué affirme ne pas être le seul parent à dire qu'il existe un problème à ce niveau et que les enfants ne sont pas outillés quand ils ont des recommandations, surtout lorsqu'elles viennent du privé. Il ajoute que les cas non diagnostiqués par les écoles du CSSMB ou par quelqu'un recommandé par les écoles du CSSMB sont ignorés. Monsieur Bertrand accuse réception des commentaires émis et promet que le CSS regardera ce qu'il est en mesure de faire pour améliorer cela.

Un délégué émet un bémol sur la présentation venant d'être effectuée. Il mentionne qu'on a parlé des parents en fin de présentation ainsi que de la façon de leur permettre d'intervenir. Il considère que le contenu, bien que très intéressant, aurait pu davantage être axé autour

de la façon d'impliquer les parents. Il aurait aimé qu'on consacre plus de temps sur la façon de s'impliquer des parents. Madame Lapointe souligne qu'il lui a été demandé de broser le portrait des professionnels mais qu'elle pourrait revenir pour traiter de cela.

Un autre délégué a la même interrogation que le précédent. Il demande quel rôle peut jouer le CP pour faire avancer les services offerts aux enfants auprès du ministère et du CSS. Le délégué dit savoir que plusieurs psychologues travaillant en formation ont cette préoccupation, surtout au primaire, de jouer un rôle de psychométricien. Il ajoute entendre de la part de plusieurs psychologues le désir d'intervenir davantage auprès des enfants, mais que la demande d'évaluation prend le dessus. Il y a un potentiel d'expertise au sein du CP qui pourrait être mis à profit pour le bénéfice des enfants. La NASP (National Association of School Psychologists), organisme nord-américain, évalue que le ratio psychologue pour enfants devrait se tenir à un pour 500. Nous nous situons dans les 1 000. Le délégué soutient qu'il y a un rôle à jouer sur la littératie. Il mentionne s'être joint au CP afin de jouer un rôle actif. Il ajoute que la présentation de madame Lapointe était superbe d'un point de vue théorique. Encore là, au point opérationnel, il demande comment les parents peuvent supporter le personnel et monsieur Bertrand auprès du ministère pour aller faire prévaloir leur intérêt au bénéfice des enfants surtout en contexte de la COVID-19 qui se perpétue. Monsieur Bertrand déclare que l'enjeu actuel en est un de pénurie. On a environ 30 postes à combler parce que cette main d'œuvre n'existe pas actuellement. 12 psychologues sont diplômés par année, alors que le besoin du CSSMB se situe aux alentours de 25 psychologues. Il questionne s'il y aurait un moyen pour que ceux qui veulent se diriger vers le doctorat pensent autrement parce qu'on n'aura jamais comblé les postes vacants dans dix ans à ce rythme-là. Il faut faire autrement au niveau de la formation et du recrutement à l'étranger. La situation est la même dans les autres CSS où l'enjeu de pénurie est identique. Monsieur Bertrand indique que cela viendrait assurément donner de l'air à nos milieux si 25 professionnels supplémentaires s'ajoutaient. Le CSSMB en fait beaucoup au niveau du recrutement mais il s'agit de gens qui n'existent pas. Même si le ministère ajoute 300 professionnels dans le réseau, nous ne serions pas capables de combler les postes vacants actuellement.

Madame Lapointe mentionne qu'il faut parfois faire des évaluations complètes. C'est nécessaire pour certains enfants. Elle ajoute que de dire si on va de l'avant avec l'évaluation relève du jugement professionnel. Elle soutient qu'il y a une certaine méconnaissance et qu'il y a peut-être de l'information à communiquer (*ex* : organiser des soirées d'information). Madame Lapointe termine en disant qu'il y a des ressources extraordinaires au sein du CP.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 16 DÉCEMBRE 2021

(CP/22-01/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 16 décembre 2021 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou – Proposition adoptée à l'unanimité)

6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Madame Robitaille procède au dépôt du procès-verbal de la séance du Comité exécutif du Comité de parents du 1^{er} décembre 2021.

7. CONSULTATIONS

7.1. CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024 - 2024-2025 - 2025-2026 SECTEUR DES JEUNES, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (retour : 5 mars 2022)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en février prochain.

7.2. CONSULTATION DU PROJET DE LOI 9 – PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

7.2.1. Mot du sous-comité de consultation

Madame la présidente rappelle que la FCPQ a lancé une consultation dont le retour était fixé au 20 janvier 2022, date de la tenue de la séance du CP. Un sous-comité de consultation a été mis sur pied au CP, le 16 décembre dernier, afin qu'il présente ses recommandations au CX. Le CX a adopté la grille de consultation de la FCPQ complétée avec les réponses lui ayant été présentées par le sous-comité, le 10 janvier 2022.

Madame Riendeau, coordonnatrice du sous-comité de consultation, présente les réponses ayant été acheminées par son groupe de travail à la FCPQ. Cette grille ainsi que le projet de loi sont disponibles sur le site de partage Teams du CP dans le dossier intitulé « *Projet de loi 9* » sous la rubrique « *Fédération des CP du Québec (FCPQ)* ».

Madame Riendeau explique que le projet de loi remplace le processus de traitement des plaintes existant dans les CSS. Cela crée un protecteur national de l'élève pour l'ensemble de la province et des protecteurs régionaux de l'élève pour chacune des régions administratives. Désormais, en cas de mécontentement, le parent ou l'élève aura, dans un premier temps, à s'adresser à la personne responsable. Si le conflit persiste, il devra alors s'adresser à un analyste du CSS. Il pourra ensuite s'adresser au protecteur régional de l'élève advenant que la situation ne soit pas résolue. Le protecteur régional peut faire des recommandations liant les CSS. Le protecteur national de l'élève agira si le protecteur régional le juge opportun. Il réagira dans le cas de problématiques plus larges (nationales).

Les recommandations soumises par le sous-comité à la FCPQ visaient à rendre le processus plus transparent. Présentement, le protecteur national de l'élève est nommé directement par le gouvernement. Pour dépolitiser la chose, le sous-comité recommande qu'il soit nommé par un comité de sélection composé d'une majorité de parents, avec une représentation des parents d'élèves HDAA. Le sous-comité recommande également que chaque protecteur régional de l'élève rédige son propre rapport. Présentement, dans le projet de loi, le protecteur national de l'élève produit le rapport des protecteurs régionaux. Le sous-comité aimerait qu'il y ait une obligation de diffusion du rapport du protecteur régional et que les CÉ soient avisés des plaintes, non pas de façon nominative mais par rapport aux écoles. Le sous-comité a également soumis plusieurs recommandations assurant l'indépendance des protecteurs régionaux et du protecteur national de l'élève. Le sous-comité a recommandé que le protecteur de l'élève, régional ou national, soit doté d'une expérience plus large afin d'avoir une autre vision que celle provenant du comité de l'Éducation. Le sous-comité a également recommandé que le protecteur régional de l'élève exerce ses fonctions à temps plein et non à temps partiel.

Une courte pause est accordée aux membres du comité à 20 heures 57. Retour de la pause à 21 heures 05.

8. SUIVIS ET INFORMATIONS

8.1. SOUS-COMITÉ

Madame la présidente mentionne que les membres du CX ont proposé, après discussion, qu'un sous-comité soit formé au CP afin de se pencher sur les points 8.1.1, 8.1.2 et 8.1.3. Les membres du CP conviennent de la formation d'un sous-comité pour l'étude combinée des points 8.1.1., 8.1.2 et 8.1.3. Le sous-comité soumettra les résultats de ses travaux et ses recommandations aux membres du CP.

(CP/22-01/03)

IL EST PROPOSÉ par madame Katherie Rochette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin d'étudier les dossiers relatifs au protocole en lien avec l'intimidation et le racisme, à la liberté d'aborder des sujets sensibles en classe et à l'actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux, composé des membres suivants :

- Madame **Katherie Rochette** (coordonnatrice)
- Monsieur **Gnahoua Zoabli**
- Madame **Hala Jawlakh**
- Madame **Marta Cruz**
- Madame **Adriana Lanza**
- Madame **Fatou Diop**
- Madame **Nadine Guertin**
- Monsieur **Jean-François Gagné**
- Madame **Elham Eshaghpour**

(Proposé par madame Katherie Rochette – Proposition adoptée à l'unanimité)

8.1.1. Protocole intimidation et racisme

Madame la présidente annonce que le CP a reçu la réponse du CSSMB à la résolution du CP relative au protocole en lien avec les situations d'intimidation et de racisme. Madame Robitaille rappelle qu'un sous-comité avait été formé en 2020-2021 pour émettre des recommandations. La réponse du CSSMB est disponible sur le site de partage Teams du CP, dans le dossier intitulé « *Protocole Intimidation et Racisme* ». Le sous-comité venant d'être formé aura pour tâche d'étudier la réponse du CSS.

8.1.2. Résolution du CÉ de l'école Lévis-Sauvé – Liberté d'aborder des sujets sensibles en classe

Madame la présidente déclare que le sous-comité venant d'être formé aura également pour tâche d'étudier le dossier relatif à la liberté d'aborder des sujets sensibles en classe.

8.1.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux

Madame la présidente déclare que le sous-comité venant d'être formé aura également pour tâche d'étudier le dossier relatif à l'actualité dans les écoles en lien avec les réseaux sociaux.

8.2. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (23 au 25 mars 2022)

Madame la présidente signale que les participants du CP au prochain congrès annuel en ligne de l'Institut TA recevront un lien une semaine avant sa tenue pour se connecter et pour choisir leurs conférences.

8.3. GABARIT POUR LE RAPPORT ANNUEL

Le point est reporté.

8.4. CAPTEURS DE CO2

Madame la présidente signale que le tableau des résultats aux tests de CO2 ayant été communiqué par le CSSMB est disponible sur le site de partage Teams du CP, dans le dossier intitulé « *Détecteurs de CO2 – Phase 2* ». Elle ajoute que le CP avait demandé des informations complémentaires relatives aux paramètres d'échantillonnage. En particulier, pourquoi peut-on observer un nombre variable de classes dans le document? Madame la présidente indique avoir reçu comme réponse que le ministère donnait des spécifications quant aux paramètres d'échantillonnage (taille, orientation, nombre d'étages, etc.). Les prélèvements ont été effectués l'automne dernier. Comme le mentionnait monsieur Bertrand, il faut faire sortir les enfants et aérer la classe si le taux de ppm dépasse 2 000. La norme visée est de 1 000 ppm. Madame Robitaille indique que les enseignants ont les directives inscrites à côté du lecteur.

8.5. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

Madame la présidente signale que le tableau des résultats aux tests de CO2 ayant été communiqué par le CSSMB est disponible sur le site de partage Teams du CP, dans le dossier intitulé « *Plomb dans l'eau des écoles* ».

Madame la présidente souligne que des explications quant au code de couleurs utilisé dans le tableau ont été reçues de la part du CSSMB. La couleur verte est associée à un résultat conforme, la couleur saumon signifie que le résultat se situe légèrement au-dessus de la réglementation. Quant à la couleur jaune, elle signale un résultat se situant un peu plus haut que la norme du ministère mais inférieur à la réglementation (0,01 = norme canadienne, ministère = 0.05). L'installation des filtres est complétée. Les tests d'eau devraient être menés par une firme externe. Un appel d'offres devrait être lancé pour que les tests soient effectués à l'externe. Les filtres devraient être changés selon le fabricant. On est présentement en train de calculer le débit d'eau s'écoulant des filtres.

Il est mentionné que le CP n'a pas encore reçu de réponse du CSSMB quant à sa résolution en faveur du maintien de l'achat de bouteilles d'eau pour les écoles. Un délégué dit savoir que les bouteilles d'eau ont été enlevées dans les classes étant maintenant conformes. Il ajoute que deux classes de son école sont encore non conformes malgré un filtre supposé enlever 98,5% du plomb. Il indique qu'il se renseignera pour savoir si les deux classes non conformes de son école bénéficient toujours de bouteilles d'eau.

Un délégué soutient que le tableau présentant les résultats de plomb dans l'eau des écoles communiqué l'an passé par le CSSMB était plus complet que celui de cette année. Madame la présidente mentionne qu'elle peut demander les résultats détaillés au CSS. Un délégué se dit en faveur d'aller chercher toute l'information possible.

Un délégué demande ce que signifie P0 et P30. Madame la présidente explique que P0 signifie que le test est effectué en ouvrant le robinet tandis que P30 signifie que le test est effectué après avoir laissé couler l'eau 30 minutes.

Un délégué invite les parents ayant vécu des enjeux de plomb dans l'eau à la prudence. Il soutient avoir de la difficulté à interpréter le tableau et déclare qu'on semble porter beaucoup d'importance à l'affichette apposée au mur disant de laisser couler l'eau. Il mentionne que les enfants ne regardent pas l'affichette et ne feront pas couler l'eau. Le délégué indique que ses enfants partent à l'école munis de bouteilles d'eau. Il ajoute que les enfants changent de classes tous les jours à son école. Il demande aux parents d'être prudents jusqu'au remplacement physique des

robinets et des tuyaux. Il signale que cela sera chose faite à son école avec les enjeux d'amiante que cela occasionne.

8.6. SUIVI – COMMUNICATIONS EN ANGLAIS

Madame la présidente annonce avoir discuté avec madame Marie-Josée Villeneuve, DGA (Lachine et LaSalle) à ce sujet. Ainsi que le mentionnait monsieur Bertrand, le CSSMB est un CSS francophone mais madame Villeneuve va faire mention aux directions d'école dont la clientèle est très anglophone de faire un suivi auprès des parents (lien pour la traduction, communications en anglais, etc.).

8.7. MANQUE DE RESSOURCES DANS LES ÉCOLES

Madame la présidente mentionne que madame Lapointe a traité de ce sujet dans sa présentation. Elle ajoute avoir reçu plusieurs informations des délégués du CP. Madame Lapointe devrait fournir un tableau présentant le manque de ressources dans chaque école, qui sera envoyé ensuite aux membres du CP.

Un délégué demande si le CP formera un sous-comité pour que les parents se penchent sur le dossier. Madame la présidente répond par l'affirmative. Le sous-comité pourra être formé en février prochain, une fois toutes les informations reçues.

9. MOT DE LA PRÉSIDENTE

9.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente a reçu une correspondance de l'Institut TA relative aux [Journées parents de l'Institut TA](#). Il s'agit d'événements gratuits se tenant le 29 janvier 2022 et disponibles en rediffusion pour les parents inscrits.

10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Madame Gomis fait un rapport de la rencontre du CCSÉHDAA du 18 janvier 2022. Le vice-président a démissionné de sa fonction pour laisser sa place à un parent. Madame Gomis a ainsi été élue par acclamation en remplacement de monsieur David Hamel. Monsieur Hamel occupera dorénavant la fonction de secrétaire. Un sous-comité a été mandaté afin de travailler sur la révision des règles de régie interne du CCSÉHDAA. La FCPQ tiendra son Conseil général et présentera un Forum des parents d'élèves HDAA le 5 février prochain. Monsieur Zoabli y assistera en tant que délégué 1 du CP à la FCPQ. Madame Gomis indique que mesdames Fabienne Germeil, présidente du CCSÉHDAA, et Katherie Rochette y assisteront également au nom du CCSÉHDAA du CSSMB. Les membres du CCSÉHDAA ont aussi bénéficié d'une présentation du Guide *La santé mentale en milieu scolaire*.

Un délégué mentionne que le CCSÉHDAA a un problème au niveau du nombre de parents en son sein. Le CCSÉHDAA doit se pencher sur la façon de recruter les parents. Les parents ne savent pas qu'ils peuvent siéger au CCSÉHDAA si leurs enfants ont un plan d'intervention.

Un délégué signale que le CP présentera une conférence gratuite traitant du plan d'intervention, le 26 janvier prochain.

Il est mentionné que le [Guide pratique à l'intention des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage \(EHDA\)](#) est disponible sur le site web du CSSMB. Un délégué déclare qu'un parent ne parlant pas français ne le comprendra pas. Madame Gomis demandera à la présidence du CCSÉHDAA une mise à jour du guide.

Madame Rochette suggère que le CP contacte madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe (SRÉ/Adaptation scolaire), afin qu'elle demande à la responsable du guide sur la santé en milieu scolaire de le présenter au CP.

11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDA

Madame Gomis n'a rien à ajouter.

12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

12.1. PROCHAINE CONFÉRENCE DU CP

Madame Talbot rappelle que le CP offrira une conférence gratuite intitulée « *Plan d'intervention pour tous types d'élèves* » le 26 janvier prochain. Cette conférence sera présentée par mesdames Anne-Lyse Levert, Isabelle Gendron et Nathalie Ruest (CCSMB).

12.2. RÉSOLUTION – NOUVELLES CONFÉRENCES

Madame Talbot présente le calendrier des conférences 2021-2022 du CP auquel s'ajoutent deux conférences. La première s'intitule « *Devenir un meilleur parent grâce à l'EFT* » et sera présentée par madame Élyse Daniels, le 23 février 2022, au coût de 800 dollars. La seconde conférence s'intitule « *Comment bien vivre son identité sexuelle* », sera présentée par madame Valérie Morency, le 30 mars 2022, au coût de 1 100 dollars.

Madame la présidente souligne qu'une troisième conférence, traitant de diversité et d'inclusion, sera présentée en avril prochain. Elle mentionne que deux conférencières pourraient présenter cette conférence, dont une est membre du CP. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, madame la présidente demande à madame Fatou Diop de bien vouloir quitter la rencontre durant la présentation des deux conférences. Madame Talbot souligne que madame Diop lui a annoncé que la conférence serait présentée par une de ses collègues.

Madame Boufenik procède à la présentation de la première option de conférence, soit celle de madame Myriam Coppy qui est coach pour parents immigrants. Le coût de cette conférence est de 750 dollars.

Madame Talbot procède à la présentation de la seconde option de conférence, soit celle de madame Fatou Diop, intitulée « *Parler diversité est bon, mais parler inclusion est encore mieux* ». Madame Diop est coach et conférencière en diversité et inclusion en contexte de recrutement et de gestion organisationnelle. Le coût de cette conférence est de 800 dollars.

Un délégué suggère de demander aux deux conférencières de collaborer afin de présenter une conférence conjointe pour un montant de 800 dollars. Les membres du CP conviennent de présenter les deux conférences à deux dates différentes. Il est également convenu que la conférence de madame Diop soit adoptée en février prochain afin de lui permettre d'en donner le coût exact et l'identité de la conférencière.

(CP/22-01/04)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter virtuellement la conférence de madame Élyse Daniels, intitulée « *Devenir un meilleur parent grâce à l'EFT* », le 23 février 2022, pour un montant de huit cents dollars (800\$);

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter virtuellement la conférence de madame Valérie Morency, intitulée « *Comment bien*

vivre son identité sexuelle », le 30 mars 2022, pour un montant de mille cent dollars (1 100\$);

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter virtuellement la conférence de madame Myriam Coppry, traitant de diversité et d'inclusion et dont le titre restera à être communiqué, le 27 avril 2022, pour un montant de sept cent cinquante dollars (750\$);

IL EST PROPOSÉ par madame Jessica Talbot et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les trois conférences suivantes :

- 23 février 2022 : « *Devenir un meilleur parent grâce à l'EFT* » (Madame Élyse Daniels) – Coût : huit cents dollars (800\$);
- 30 mars 2022 : « *Comment bien vivre son identité sexuelle* » (Madame Valérie Morency) – Coût : 1 100 dollars (1 100\$);
- 27 avril 2022 : « *Titre restant à être communiqué* » (Madame Myriam Coppry) – Coût : sept cent cinquante dollars (750\$)

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Le point est reporté.

14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Le point est reporté.

15. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

15.1. DATE POUR LA VISITE DE LA FCPQ

La FCPQ a proposé de visiter le CP. Les membres du CP conviennent d'inviter les représentants de la FCPQ à leur séance du 24 février prochain. Monsieur Zoabli annonce la présence de monsieur Kévin Roy, président de la FCPQ, et de madame Mélanie Laviolette, vice-présidente. Il informera les représentants de la FCPQ du fait que la date du 24 février prochain a été retenue pour leur visite et qu'il leur communiquera les informations de connexion pour la rencontre. Madame la présidente indique que le lien de connexion pour la séance du CP du 24 février 2022 sera remis à monsieur Zoabli afin qu'il le transmette à la FCPQ.

15.2. FÉLICITATIONS

Les membres du CP félicitent mesdames Tania Naim et Martine Riendeau à la suite de l'annonce, par monsieur Zoabli, de la Distinction Reconnaissance de la FCPQ qu'elles ont remportée chacune.

Monsieur Zoabli évoque le Conseil général et le Forum PEHDAA du 5 février 2022. Il s'est déjà inscrit et deux membres du CCSÉHDAA assisteront également au Forum.

Monsieur Zoabli indique que la FCPQ a publié un « *Délégué Express spécial* », le 19 janvier 2022. Celui-ci est disponible sur le site de partage Teams du CP, dans le dossier « Délégués Express », sous la rubrique Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). La FCPQ présentait son Mémoire en lien avec le projet de loi 9.

16. MOT DE LA TRÉSORERIE

16.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP. Elle rappelle que des reçus sont requis pour le remboursement des frais de gardiennage.

17. MOT SUR LA RÉUNION DU CA (25 JANVIER 2022)

Le point est reporté.

18. VARIA

Aucun point n'a été discuté en Varia.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : 24 FÉVRIER 2022

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 50.

Madame Anne-Marie Robitaille
Présidente du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 20 JANVIER 2022 – CP
/rm*